



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N° 3 – 2013

« Arrêté d'imposition 2014 »

La commission composée de Mme Vuillaume (présidente), de MM Bommottet, Haymoz, Jeanbourquin, Marcoz, Métral et Rodriguez s'est réunie le mercredi 4 septembre à la maison de commune en présence de la municipalité incorpore ainsi que du boursier communal. Une deuxième réunion a eu lieu le mercredi 11 septembre 2013.

Lors de la première séance, M. Besson nous a présenté le préavis en s'appuyant sur une première version du budget 2014, M. Tronchet quand à lui, a précisé les points comptables. Nous les en remercions.

Notre analyse fait apparaitre les points suivants :

- Les recettes de la commune sont principalement composées de rentrées fiscales.
- Le niveau de trésorerie communale étant très bas, il est important d'avoir de nouvelles rentrées pour éviter de recourir à l'emprunt pour le ménage communal.
- L'augmentation des charges cantonales et régionales représente à elle seule 6.2 points d'impôt.
- Le remboursement des emprunts représente quant à lui environ 4 points d'impôts.
- Avec un déficit prévisionnel 2014 de CHF 688'870.- et le point d'impôt à CHF 55'500.-, la municipalité devrait, pour équilibrer le budget, augmenter les impôts de 12.4 points.
- La municipalité propose d'augmenter de 10 points, afin de couvrir les besoins de trésorerie de l'exercice 2014.
- Malgré l'augmentation, le taux d'impôt reste dans la moyenne des taux du canton et de notre région.
- Ce taux d'imposition sera valable pour 2014 et réexaminé pour 2015.

Au vu des points relevés ci-dessus, la commission des finances propose au conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 3 - 2013 tel que présenté.

La Présidente

Annemarie Vuillaume

Le Rapporteur

Lionel Jeanbourquin